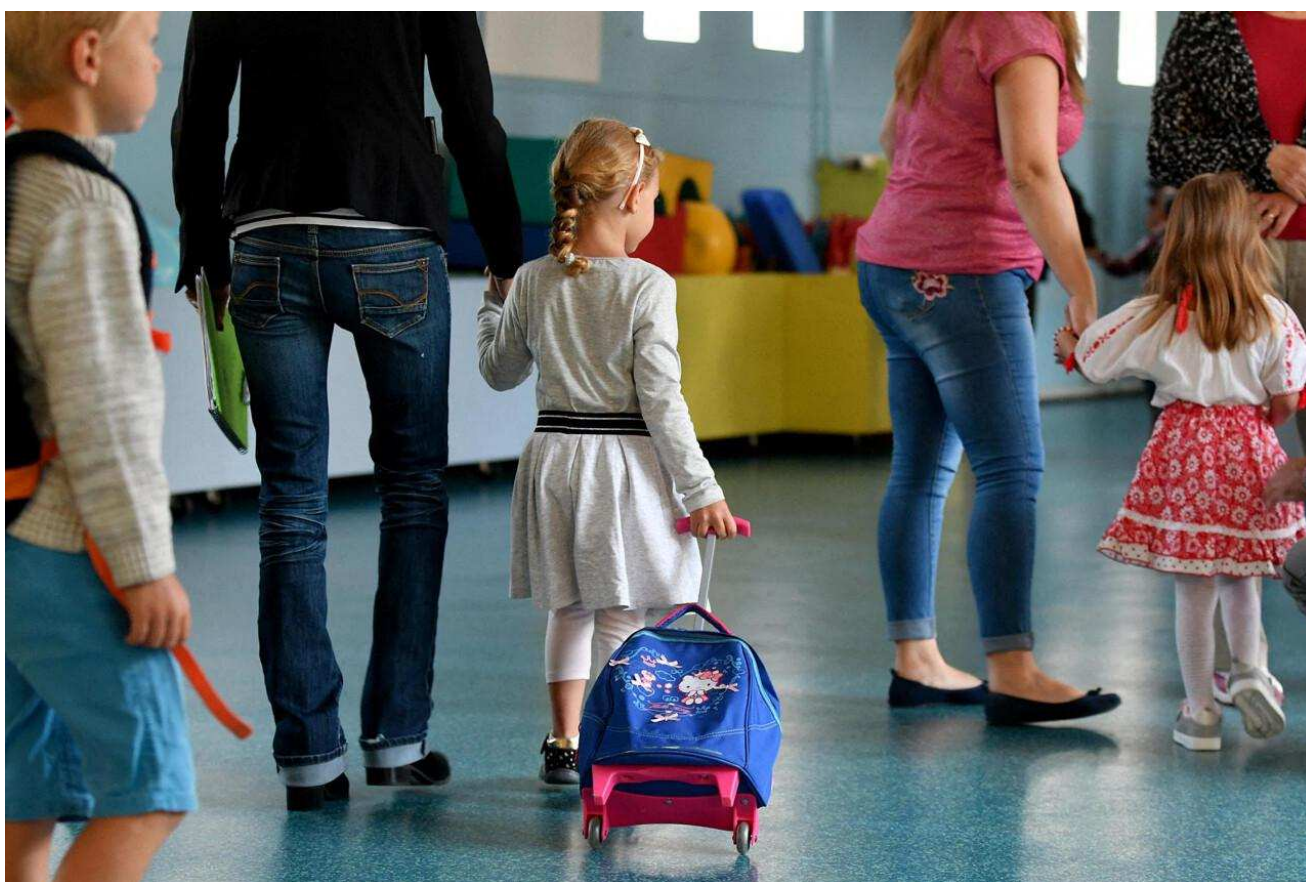


Cotentin. L'Agglomération apporte une réponse à ces parents d'élèves en colère

L'Agglomération du Cotentin a souhaité apporter un éclairage sur l'organisation des cinq accueils périscolaires de la Côte des Isles, après la colère des parents d'élèves.



« Sur le temps périscolaire, nous privilégions des activités choisies par les enfants, en leur laissant des temps de jeux où ils peuvent agir librement », assurent le pôle de proximité de la Côte des Isles et la Ligue de l'enseignement.

Après l'article paru le 28 mars 2024 intitulé « Les animateurs ne pourront plus aider aux devoirs des élèves », le pôle de proximité de la Côte des Isles et la Ligue de l'enseignement, gestionnaire des accueils de loisirs et du périscolaire dans le territoire, souhaitent répondre à l'interview donnée par Benoît Mauger, président de l'Association des parents d'élèves.

Il y était notamment écrit que l'APE de l'école Henri-Vally de Port-Bail-sur-Mer (Manche) était choquée et inquiète de la suppression du service d'aide aux devoirs proposé dans le cadre du péri-

scolaire, qu'aucune information officielle n'avait été faite à ce sujet et que le soutien effectué auparavant n'était pas une aide scolaire.

[Cotentin. Ce centre de vacances vendu pour 3,5 millions d'euros : la mairie s'explique](#)

« Favoriser la détente et la récupération »

Édouard Mabire et Martine Louveau souhaitent apporter un éclairage sur l'organisation des cinq accueils périscolaires de la Côte des Isles.

« Les conditions d'accueil sont des éléments importants pour que ce moment soit agréable et ne soit pas ressenti comme trop long », écrivent les deux vice-présidents de l'Agglo, qui se disent disponibles pour en discuter avec les parents d'élèves.

Nous privilégions des activités choisies par les enfants en leur laissant des temps de jeux où ils peuvent agir librement. Il s'agit de favoriser la détente, la récupération et les apprentissages ludiques, complémentaires aux acquis fondamentaux. Cela n'empêche pas les équipes de la Ligue de l'enseignement de proposer également des activités plus structurées. Mais celles-ci devront bien se garder d'imposer tant un rythme de réalisation qu'une obligation à y participer.

Édouard Mabire et Martine Louveau - Vice-présidents de l'Agglo du Cotentin

Et d'ajouter : « C'est dans ce cadre que les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de faire leurs leçons (matin comme soir) dans un espace aménagé, pensé en conséquence et en autonomie ».

« Cet espace, comme tous les autres, est accompagné par un animateur ressource, garant du projet, mais qui n'a pas vocation à retravailler les apprentissages scolaires. Ceci est mis en place de la même manière sur les cinq accueils de la Côte des Isles. Le règlement intérieur précise ainsi clairement que le temps périscolaire n'est pas un temps d'aide aux leçons. Il n'y a donc pas de changement ».